

L'info en grand Être libre de s'exprimer, c'est avoir le droit de tout dire ?

Toute personne vivant en France a le droit de s'exprimer librement. Nous avons tous le droit de penser, de dire, d'écrire et d'échanger toutes les idées que nous voulons. Mais nous devons le faire dans le respect des autres et de la loi.

La liberté de s'exprimer a-t-elle toujours existé en France ?

Ce droit existe dans notre pays depuis **la Révolution de 1789**. Il est inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Depuis, des lois ont permis de préciser ce droit et d'établir ses limites. Car **il ne faut pas abuser de cette liberté**, c'est-à-dire en profiter pour injurier et blesser les autres.



Qui décide des limites de la liberté d'expression ?

Différentes lois ont été écrites pour définir là où la liberté d'expression s'arrête. **Les juges appliquent ces lois**. Ainsi, on peut **faire appel à la justice** quand on estime avoir été privé de la liberté d'expression ou, au contraire, quand quelqu'un en a abusé contre nous.

Pour aller plus loin, retrouve des vidéos sur 1jour1actu.com

En privé

On a le droit d'avoir sa propre opinion sur :

La politique

Par exemple, on peut être d'accord ou pas avec le président de la République, ses choix, ses discours et même sa façon de vivre sa vie privée.



C'est quoi, la vie privée ?



L'histoire de notre pays

On a le droit de se poser des questions sur le déroulement d'un événement historique.



C'est quoi, une guerre mondiale ? C'est qui, Hitler ?



La religion

On a le droit de croire ou pas en l'existence de Dieu, d'accepter ou pas de la part des autres une pratique religieuse (comme faire une prière).

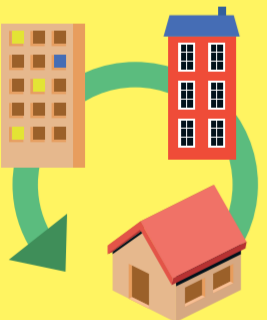


C'est quoi, la laïcité ?



Son entourage

On a le droit d'être d'accord ou pas sur la façon de vivre ou de penser de son voisin, de sa famille, de ses amis.



C'est quoi, le mariage pour tous ?



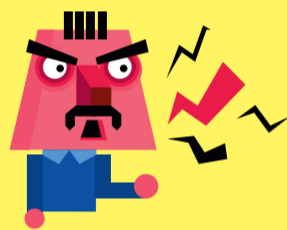
On peut exprimer ces idées de la façon que l'on veut dans son journal secret, avec son meilleur copain ou en famille.

En public

Si on veut exprimer ses propres opinions, en classe, au travail, sur un site Internet, dans un journal ou même dans la rue, on ne doit pas :

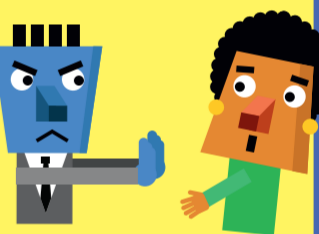
Utiliser des injures

On ne peut pas injurier quelqu'un parce qu'il est étranger, d'une autre religion ou parce qu'on n'est pas d'accord avec lui.



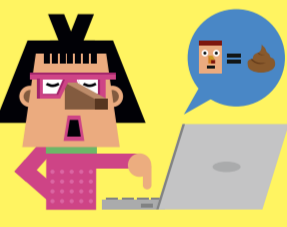
Discriminer

On ne peut pas traiter différemment quelqu'un à cause de son sexe, de sa couleur de peau, d'un handicap, ou même de ses choix de vie.



Dire ou écrire des choses fausses

On ne peut pas mentir à propos de quelqu'un et salir sa réputation et son honneur.



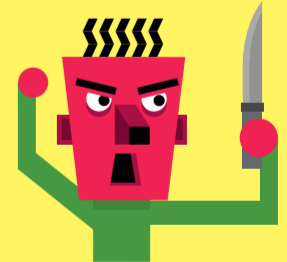
Utiliser des photos sans autorisation

On ne peut pas utiliser la photo d'une personne dans une situation dégradante ou prise sans qu'elle le sache, pour lui faire du mal.



Utiliser la violence

On ne peut pas menacer quelqu'un parce qu'il est étranger, d'une autre religion ou parce qu'on n'est pas d'accord avec lui.



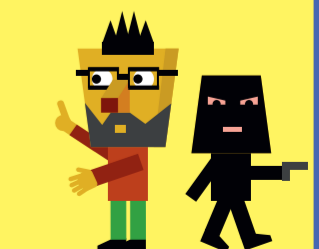
Réinventer l'histoire

On ne peut pas dire, par exemple, que les crimes contre l'humanité n'ont pas eu lieu.



Défendre le terrorisme

On ne peut pas défendre le terrorisme ou dire du bien des terroristes et de leurs actes.



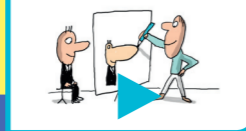
En public, ces idées ne sont plus des opinions, mais des délits, punis par la loi.

A-t-on le droit de se moquer ?

La loi autorise à se moquer quand le but est de faire rire. **La liberté de la presse permet aux journalistes de critiquer**. Des humoristes et des journaux se moquent de la politique, de la religion, de la société, etc. Le journal *Charlie hebdo* a été poursuivi en justice et a souvent gagné (39 fois sur 48 procès).



C'est quoi, une caricature ?



Quand l'humour va trop loin...

Des sketches de Dieudonné ont été interdits car il ne faisait plus de l'humour, mais il provoquait pour blesser. **Certains de ses spectacles ont été interdits avant d'être joués**. C'est rare. En France, quand on franchit les limites de la liberté d'expression, on n'est généralement puni qu'après s'être exprimé.